

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Le dix neuf novembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 12 novembre 2020.

REGLES APPLICABLES A LA PUBLICITE DES TRAVAUX DE L'ORGANE DELIBERANT

Dans un contexte d'épidémie au CORONAVIRUS / COVID-19, et suite aux mesures à observer dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, et notamment le respect des règles barrières,

Le conseil municipal se prononce et accepte à l'unanimité le huis clos.

INTERVENTION

Mr Thibault LOTOUT, Directeur adjoint de la mission locale de Pontivy intervient au sujet des conditions d'emplois du bassin pontivyen.

Missions principales : accompagnement, pour l'accès à l'emploi et suivi des jeunes de 16 à 26 ans, aux moyens de formations, d'aides (permis de conduire, achat carburant...), contrats aidés et mises en relation avec les entreprises.

Nouveau dispositif : Veilleur municipal – demande de volontaire

- Désigner une personne référente sur la commune qui serait la personne identifiée en lien avec la mission locale.

- rôle :

- lien avec les familles et les jeunes de 16 à 29 ans,
- identifier les publics « invisibles » (jeunes déscolarisés, non identifiés dans les différentes structures d'accès à l'emploi) et contacts,
- lien social

Contact : Mission Locale centre Bretagne 13 bis Rue ST Jory 56300 PONTIVY

Tél : 02 97 25 38 35 – site : www.ml-cb.fr

DÉCISIONS

1° VALIDATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le maire expose que l'enquête publique relative au projet de zonage intercommunal

de la commune de Guern s'est achevée le 16 octobre 2020, à 17 heures, après 39 jours consécutifs d'enquête.

Le public avait la possibilité de formuler ses observations, qui se traduisent par 2 observations qui ne relèvent pas du zonage des eaux pluviales, objet de l'enquête publique.

Le conseil municipal valide le zonage intercommunal des eaux pluviales.

2°/ AVENANT N°1 LOT 2 – GROS ŒUVRE -RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 1 relatif au lot 2 – Gros œuvre, concernant la rénovation de la mairie et la création d'un réseau de chaleur.

Le lot N° 2 Gros œuvre, a été attribué à l'entreprise CONSTRUCTIONS LE BIHAN de LANISCAT, sur la base d'une enveloppe de travaux de 64000.00 € HT soit 76800.00 TTC (délibération 88 du 15/10/2020).

Avenant N° 1 : Suite à la réunion technique de mise au point du 02/11/2020, il s'avère nécessaire de modifier le marché initial par les opérations suivantes :

Opération 1: une **moins-value de 3215.00€ HT soit 3858.00€ TTC**

Opération 2: une **plus-value de 7866.00€ HT soit 9439.20€ TTC**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'avenant n°1 est le suivant : 4651.00€ HT, 4500.00€ HT après remise commerciale soit 5400.00€ TTC.

Le montant des travaux s'élève désormais à 68500.00 € HT soit 82200.00 € TTC.

3°/ CAUE – CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré, le 5 octobre dernier, un architecte et un conseiller en urbanisme du CAUE, concernant le projet de réactualisation du diagnostic urbain réalisé en 2012. Il leur fait part du compte rendu de la réunion.

Le CAUE propose de réaliser une étude de pré-programmation et faisabilité qui s'articule en deux temps : état des lieux et hypothèses d'aménagement puis accompagnement des élus dans l'élaboration d'un cahier des charges pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre. Il propose donc de réactualiser le diagnostic urbain en prenant en considération les modifications engendrées par la mise en place du PLUI.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la réalisation des prestations présentées par le CAUE, au montant forfaitaire de 500.00€.

4°/ QUESTIONS DIVERSES :

4-1°/ AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de compléter la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une

obligation de transmission au représentant de l'État signée entre la Préfecture et la commune, concernant la transmission des actes budgétaires, par un avenant qui a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider l'avenant ci-dessus exposé.

INFORMATIONS

1°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE

1-1°/ AVENANT N° 2 LOT 1 – GROS ŒUVRE - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 2 de moins-value, relatif au lot 1 – Gros Œuvre, concernant la rénovation d'un logement Rue des Ecoles (délibération n° 91).

Avenant N° 2 : qui se traduit par une moins-value de 4437.82€ HT soit 5325.39€ TTC

Le montant des travaux s'élève désormais à 21941.26 € HT soit 26329.52 € TTC.

1-2°/ AVENANT N° 2 LOT 9 – PEINTURE-SOLS SOUPLES - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 2 de moins-value, relatif au lot 9 – Peinture –Sols souples concernant la rénovation d'un logement Rue des Ecoles (délibération n° 92).

Avenant N° 2 : qui se traduit par une moins-value de 58.00€ HT soit 69.60€ TTC

Le montant des travaux s'élève donc à 5665.14 € HT soit 6798.97 € TTC.

1-3°/ AVENANT N° 1 LOT 8 – PLOMBERIE- RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant n° 1, relatif au lot 8 – Plomberie concernant la rénovation d'un logement Rue des Ecoles (délibération n° 93).

Avenant N° 1 : qui se traduit par une plus-value de 883.00€ HT soit 1059.60€ TTC

Le montant des travaux s'élève donc à 25926.60 € HT soit 31111.92 € TTC.

2°/ PLUI - INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin de l'enquête publique qui a pris fin le 16/10/2020, constatant :

- 160 observations (dont des courriers postaux) versées aux registres mis à disposition,
- 44 mails déposés sur la messagerie dédiée.

Le commissaire enquêteur doit déposer un rapport, qui engendrera peut être des modifications suite aux remarques des PPA (personnes publiques associées) et de la population.
Prévision : En Mars 2021, délibération du conseil communautaire approuvant le PLUI – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal.

3°/ TRAVAUX MAIRIE - PLANNING

Le déménagement de la mairie s’est terminé le 13/11/2020 avant ouverture du service accueil de la mairie dans l’ancienne garderie.
Les travaux de rénovation de la mairie et création d’un réseau de chaleur ont commencé le 17 novembre 2020, pour une fin prévisionnelle fin mai 2020.

4°/ CONSEIL D’ECOLE

La présidente de la commission des Affaires Scolaires et Périscolaires - Enfance - Jeunesse et Sports, informe l’assemblée, du compte rendu de la réunion du conseil d’école du 09/11/2020.

5°/ INSTALLATIONS CLASSEES : GAEC DES ORTIES

Monsieur le maire informe l’assemblée que par arrêté du 2 juin 2020, le Préfet a prescrit une consultation du public prévue par procédure d’enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l’environnement, dans le cadre de la demande d’enregistrement d’un élevage de vaches laitières exploitée par la GAEC des Orties au lieu-dit Kerlenat à BUBRY.

6°/ PLANNING FIN D’ANNEE

- Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 10 janvier 2021 à 11h00 à la Ruche, sous réserve des mesures sanitaires du covid-19.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ TOUR DE France

Le Tour de France passera sur la commune le 28 juin 2021 vers 17H00 (caravane du Tour vers 15H00)

Le dernier passage du Tour de France à GUERN : 2008.

Réflexion sur des propositions d’animation, en partenariat avec les associations.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 décembre 2020 à 20h30